

Jeudi 25 novembre 2010

La majorité de gauche du Conseil général baisse à la Croix Rouge

Après avoir pris la décision de supprimer la subvention qu'il versait au SAMU, après avoir supprimé les bourses d'insertion professionnelle, le Conseil général vient de décider de diminuer dès cette année la subvention versée à la Croix Rouge du Val d'Oise.

Il faut remonter plus 10 ans en arrière pour trouver une subvention plus faible !

Au nom du groupe d'opposition *Union pour le Val d'Oise*, j'ai dénoncé lors de la dernière séance ce mauvais coup porté aux bénévoles pourtant de plus en plus sollicités.

Bien sûr, cela n'empêchera pas la Croix Rouge de continuer ses multiples activités, mais c'est un signe très négatif qu'envoie le Conseil général.

voici mon intervention

Baisse de la subvention du Conseil général à la Croix Rouge

Cette délibération prévoit une diminution de près de 10% de la subvention versée à la Croix Rouge départementale par le conseil général **inférieur à celui versé en l'an 2000.**

On le sait, la Croix Rouge dans le Val d'Oise, ce sont des actions d'urgence et de secourisme, mais c'est aussi des activités de solidarité alimentaire, 3 épiceries sociales, un accueil de jour pour les SDF, une maraude d'hiver et depuis quelques années une maraude d'été, Tout cela bénéficie à 900 personnes environ, et repose sur des professionnels salariés, mais aussi sur plus de 600 bénévoles.

On nous précise d'ailleurs dans le rapport que **l'activité "action sociale" a augmenté de 15 % en 2009.** Et on peut craindre que le conseil général ne vienne à manquer aux aspects financiers.

Le budget de la Croix Rouge repose sur environ 30 % de subventions diverses.

Alors comment justifier cette baisse de participation du Conseil général :

D'une part vous nous indiquez que le "budget prévisionnel 2010" de La Croix rouge est en léger excédent (environ 1%). Je ferai une gestion équilibrée, mais qu'il ne s'agit que d'un **budget "prévisionnel", et à 1% près, il ne faut sûrement pas se précipiter pour dire qu'il y a un déficit.** Faut il annoncer que les associations annoncent un déficit pour voir leurs subventions augmenter ?

D'autre part, et c'est vrai il y a bien eu une subvention exceptionnelle versée en 2010 par le Conseil général à la Croix rouge , de "fléchée" destinée aux victimes du séisme **d'Haiti.** Cette subvention n'a fait que transiter par La Croix Rouge qui l'a immédiatement affectée. Les associations n'ont absolument pas été concernées par ce crédit exceptionnel.

Alors, au moment où l'activité sociale augmente, au moment où la Croix Rouge, pour certaines de ses activités se "professionnalise" (ce qui devient un vrai métier), ce n'est vraiment pas le moment de baisser la subvention, ce qui ne s'était jamais vu depuis 10 ans.

Les économies budgétaires du Conseil général peuvent être trouvées ailleurs, comme nous avons eu l'occasion de vous le préciser.

Publié dans : **le conseil général** Par Philippe Métézeau

[CONTACT](#) - [C.G.U.](#) - [SIGNALER UN ABUS](#) - [ARTICLES LES PLUS COMMENTÉS](#)